

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N° 4

**datée du 16 avril 2026
au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025
dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 22 août 2025
dans sa version modifiée par la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025
dans sa version modifiée par la modification n° 3 datée du 27 février 2026**

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales (auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents (auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (parts de série I)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale (parts des séries I et M)

(les « **Fonds** »)

La présente modification n° 4, datée du 16 avril 2026, au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025 et la modification n° 3 datée du 27 février 2026 (le « **prospectus simplifié** »), se rapportant au placement du Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires sur le Fonds et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de ces renseignements. Tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié, sauf s'ils sont par ailleurs expressément définis dans la présente modification n° 4.

Résumé des modifications

Les changements dont il est question dans la présente modification n° 4 concernent :

- A) le changement de nom du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, qui devient le Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales, et le changement de nom du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents, qui devient le Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents.
- B) le nouveau placement des parts des séries K, KM ou M des Fonds;
- C) l'admissibilité du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales et du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents pour achat dans les régimes enregistrés.

MODIFICATIONS

Avec prise d'effet le 16 avril 2026, le prospectus simplifié est modifié comme suit :

A. Changement de noms

1. Dans le prospectus simplifié, toutes les mentions du « Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales » sont remplacées par « Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales ».
2. Dans le prospectus simplifié, toutes les mentions du « Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents » sont remplacées par « Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents ».
3. À la page 185, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, les deux premières rangées sont remplacées par les suivantes :

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales
Anciens noms	Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales (avant le 16 avril 2026)

4. À la page 233, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents, les deux premières rangées sont remplacées par les suivantes :

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents
Anciens noms	Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (avant le 16 avril 2026)

B. Nouveau placement de parts des séries K, KM ou M des Fonds

5. Sur la page couverture, les rangées relatives aux Fonds sont remplacées par les suivantes, respectivement :

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales (auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales (parts des séries I, K et M)

Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine (parts des séries I, KM et M)

Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine (parts des séries I, KM et M)

Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents (auparavant, Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (parts des séries I, KM et M)

Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale (parts des séries I, KM et M)

6. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », à la page 53, l'information sur les frais de gestion annuels des parts de série KM est modifiée par :

- a. l'ajout des rangées suivantes juste au-dessus de la rangée « Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation » :

Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine	0,35 %
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine	0,35 %

- b. l'ajout des rangées suivantes juste au-dessus de la rangée « Fonds d'actions mondiales » :

Fonds d'actions internationales

Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents	0,45 %
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale	0,45 %

7. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », à la page 53, l'information sur les frais de gestion annuels des parts de série M est modifiée par :

- a. l'ajout de la rangée suivante juste au-dessus de la rangée « Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains » :

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales	0,10 %
---	--------

- b. l'ajout de la rangée suivante juste au-dessus de la rangée « Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents » :

Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents	0,45 %
---	--------

8. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », à la page 61, l'information sur les frais administratifs fixes des parts de série K est modifiée par l'ajout de la rangée suivante juste au-dessus de celle se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains » :

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales	0,20 %
---	--------

9. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », à la page 62, l'information sur les frais administratifs fixes des parts de série KM est modifiée par :

- a. l'ajout des rangées suivantes juste au-dessus de la rangée « Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation » :

Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine	0,25 %

- b. l'ajout des rangées suivantes juste au-dessus de la rangée « Fonds d'actions mondiales » :

Fonds d'actions internationales

Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale	0,25 %

10. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », à la page 62, l'information sur les frais administratifs fixes des parts de série M est modifiée par :

- a. l'ajout de la rangée suivante juste au-dessus de la rangée « Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains » :

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales	0,02 %
---	--------

Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
--	-----

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans les délais prescrits.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera un avocat.

ATTESTATION DES FONDS EN FIDUCIE ET DE LEUR GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR

Le 16 avril 2026

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine
Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale

(les « **Fonds** »)

La présente modification n° 4, datée du 16 avril 2026, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025 et la modification n° 3 datée du 27 février 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« *Neal Kerr* »

Neal Kerr

Président (signant en sa qualité de chef de la direction)
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds

« *Gregory Joseph* »

Gregory Joseph

Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds

AU NOM DU

conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds

« *Todd Flick* »

Todd Flick
Administrateur

« *Jim Morris* »

Jim Morris
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS
(parts des séries K et KM des Fonds)

Le 16 avril 2026

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine
Fonds Patrimoine Scotia multistratégie d'actions de marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale

(les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 4, datée du 16 avril 2026, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025 et la modification n° 3 datée du 27 février 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Todd Barnes »

Todd Barnes

Administrateur

Scotia Capitaux Inc., à titre de placeur principal
des parts des séries K et KM des Fonds